

**RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE  
ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES  
AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION  
A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**Date limite : 15 février 2023  
pour examen en 2023**

*Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :*

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

*Veuillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous.*

*Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

**A. Identification de l'organisation**

**A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport**

*A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

DASTUM

*A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

*A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO-90029

**A.2. Adresse de l'organisation**

*Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.*

Organisation : DASTUM

Adresse : 29bis rue de la Donelière ; 35000 RENNES

Numéro de 02 99 30 91 00

téléphone :

Adresse  
électronique : dastum@dastum.bzh

Site Internet : www.dastum.bzh

Autres informations  
pertinentes :

### A.3. Personne à contacter pour la correspondance

*Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.*

Titre (M./Mme, etc.) : M.

Nom de famille : CREPEL

Prénom : Gaëtan

Institution/fonction : Directeur

Adresse : 29bis rue de la Donelière ; 35000 RENNES

Numéro de  
téléphone : 02 99 30 02 67 ; 06 71 65 07 66

Adresse électronique : gcrespel@dastum.bzh

Autres informations  
pertinentes :

## B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international (Chapitre III et article 19 de la Convention, paragraphe 156 des Directives opérationnelles)<sup>1</sup>

*Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours contribuant aux huit thématiques du cadre global de résultats de la Convention<sup>2</sup>, ainsi qu'à la préparation des rapports périodiques, des candidatures, des propositions et des demandes au titre des mécanismes de coopération internationale de la Convention. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.*

1. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses, le cas échéant.
2. Pour plus d'informations sur le cadre global de résultats, veuillez-vous référer au chapitre 8 des Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : <https://ich.unesco.org/fr/basic-texts-00503>.

**B.1. Décrivez la contribution de votre organisation au renforcement des *capacités institutionnelles et humaines* pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.**

*Ne pas dépasser 250 mots*

- Dastum poursuit sa participation aux actions menées par l'association France, PCI, au niveau national, en France, et en lien avec les représentants des éléments français inscrits à l'Unesco. L'association France, PCI est en lien avec le ministère de la Culture, notamment le département de la DIRI-PCI.
- Dastum poursuit sa participation aux échanges, aux réflexions et aux actions du « Groupe PCI de Bretagne » et de l'association Bretagne Culture Diversité.
- Dastum a participé aux échanges du « Collectif fest-noz » créé pendant la pandémie de covid 19, en Bretagne. Ce collectif et le contexte lié au covid ont conduit la Région Bretagne à mettre en place un dispositif d'aide au spectacle occasionnel, initialement porté par le GIP Café-culture. Ce dispositif va être étendu au niveau national, Dastum attend d'en savoir plus désormais.

Dastum souhaite rappeler que Ronan Guéblez, président de Dastum, a demandé à la Région Bretagne (M. Jean-Michel Le Boulanger), pendant 10 ans, la mise en place d'un dispositif d'aide au spectacle occasionnel. Le dispositif mis en place à partir du contexte lié au covid 19 est en quelque sorte la réalisation de ce que le président de Dastum demandait. Que ce dispositif soit désormais maintenu après le covid et étendu à toute la France, c'est à n'en pas douter l'élément fondamental à retenir en termes de contribution de l'élément « fest-noz » (Dastum et bien d'autres organisations et individus) au renforcement des capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en France, sur la période 2019-2023.

- Toujours dans le contexte de la pandémie de covid un poste salarié a été créé au sein de l'association Tamm-Kreiz grâce à un financement de la Région Bretagne. Le salarié est en charge de l'accompagnement des organisateurs occasionnels de fest-noz et de l'animation de la Commission fest-noz (composée des membres du « Collectif fest-noz »).

**B.2. Décrivez la participation de votre organisation à des activités liées à la *transmission de et l'éducation* au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.**

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum est un acteur de la transmission et de l'éducation au patrimoine culturel immatériel de Bretagne et de France, depuis 1972. Dastum compte aujourd'hui 6 500 membres consultants de Dastumedia, sa base de données en ligne sur le web qui donne accès gratuitement aux archives du patrimoine oral et musical de Bretagne. La gratuité d'accès, sur simple inscription, a été mise en œuvre en septembre 2019. Dastum compte par ailleurs une quarantaine d'associations membres et entre 30 et 40 membres actifs.

Au-delà des membres, Dastum est au cœur d'un réseau qui va de l'international au local et du local à l'international. Dastum croise donc de multiples communautés, groupes et individus directement et indirectement, dans le quotidien, par ses activités propres : documentation du PCI, animation, éditions d'albums, d'ouvrages, de revue ou indirectement en participant à des actions collectives du local à l'international et de l'international au local.

Entre 2019 et 2023, notons le développement de l'Education Artistique et Culturelle en termes de

volonté publique de l'Etat et des collectivités, en particulier de la Région Bretagne. Dastum et d'autres acteurs du PCI de Bretagne mettent en place des actions d'EAC pour transmettre sur et éduquer au PCI par le biais d'actions d'EAC vers le public scolaire. Rappelons que la documentation du PCI de Bretagne mise à disposition par Dastum via les éditions et Dastumedia offre une matière idéale pour nourrir les actions, les prolonger, les développer.

**B.3.** *Décrivez la participation de votre organisation à l'inventaire et à la recherche sur le patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum a produit une trentaine de fiches d'inventaire sur les « pratiques vivantes liées aux expressions du patrimoine oral et musical de Bretagne », dans le cadre de l'inventaire du PCI de la France coordonné par le ministère de la culture (DPRPS et Diri-PCI). Cette trentaine de fiches offre un panorama des pratiques contemporaines qui incarnent et font vivre le patrimoine oral et musical de Bretagne, donc des éléments du PCI de Bretagne et de France.

Le travail quotidien de Dastum depuis 50 ans est lui-même une participation à l'inventaire et la recherche sur une partie du PCI qu'est le patrimoine oral et musical de Bretagne. Ce travail au quotidien a permis à l'échelle de la France de créer des outils spécifiques au domaine tels les catalogues de chansons et musiques et le Guide d'analyse du son inédit (Famdt). Ces outils ont été et sont toujours partagés au-delà de la France, à une vraie échelle internationale.

Dastum coopère au quotidien avec les communautés, groupes et individus au niveau de l'inventaire et de la recherche. Dastum est même, dans sa forme, « faite pour ça ». Dastum est par exemple en lien avec un auteur d'un ouvrage à publier comme avec des centaines et milliers de personnes concernées par le patrimoine oral et musical de Bretagne : les consultants de Dastumedia, les nombreuses musiciennes, chanteuses, danseuses et nombreux musiciens, chanteurs, danseurs.

Pour mémoire, la collection d'archives rassemblée par Dastum et actuellement mises en ligne sur le web via Dastumedia, l'une des plus importantes de France et d'Europe, un incontournable dans la documentation du PCI de Bretagne, rassemble, à ce jour, des collectes effectuées par environ 500 collectrices et collecteurs qui ont enregistré 20 000 personnes « informatrices », selon nos statistiques.

**B.4.** *Décrivez la participation de votre organisation à l'élaboration de politiques et mesures juridiques et administratives, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

L'élaboration de politiques et mesures juridiques et administratives pour la sauvegarde du PCI se fait par un ensemble d'actions auxquelles Dastum participe :

- Dastum répond aux invitations et donc intervient pour des collectivités, l'université, le monde scolaire, le monde associatif, des individus (professionnels ou non : chercheuses/chercheurs, directrices/directeurs de salles de spectacles, de festivals...) sur son domaine de compétence. Dastum participe également à initier des rencontres de réflexion. Le rapport du Conseil culturel de Bretagne sur « Pratique instrumentale, chant, danse et conte : Une transmission en danger – Enjeux et propositions », publié en décembre 2022, est un exemple d'étude et de réflexion

collective pour aider l'élaboration de politique et de mesures d'application.

- Dastum s'associe à des individus, communautés ou groupes pour agir sur un point précis en dialogue avec l'Etat et/ou les collectivités : pratiques en amateur, mise à jour de la loi LCAP, réflexions sur le droit d'auteur appliqué à la musique traditionnelle, le PCI pendant la pandémie de covid, les droits culturels, l'égalité femme-homme, les questions environnementales...

**B.5.** *Décrivez la participation de votre organisation à la promotion du **rôle du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde dans la société**. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum participe à la promotion du rôle du PCI et de sa sauvegarde dans la société depuis 50 ans. Le fest-noz concentre plusieurs dimensions du PCI : des pratiques artistiques et culturelles, des langues, des savoir-faire, de la littérature orale transmise de générations en générations... Tous ces éléments sont au cœur des actions et préoccupations de Dastum. Dastum est consciente depuis sa création que ces éléments sont précieux et un moyen de résister à l'uniformisation culturelle, à la standardisation des modes de penser et de vivre. Ils sont devenus des marqueurs culturels, des repères.

Le fest-noz est également issu de l'ancienne société paysanne autrement dit d'une catégorie sociale populaire. Avec le fest-noz donc, promouvoir le rôle d'un élément du PCI et de sa sauvegarde c'est promouvoir un élément de patrimoine de la culture populaire. Or la culture populaire n'est quasiment pas représentée dans le patrimoine architectural (le patrimoine mondial de l'Unesco ou les Monuments historiques de France). Donc le rôle du PCI et de sa sauvegarde dans la société est avec le fest-noz un moyen de faire reconnaître à égalité la valeur du patrimoine des catégories populaires face à celui des élites (religieuses et dirigeantes).

**B.6.** *Décrivez la participation de votre organisation à la **sensibilisation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Pour sensibiliser au fest-noz ou plus largement au PCI, rien ne vaut l'expérience. C'est en participant ou en faisant participer, c'est en voyant, en vivant le fest-noz qu'on sensibilise. Sensibiliser c'est aussi révéler, faire connaître et valoriser. C'est enfin organiser la confrontation, l'expérience pour amener tel public à devenir sensible.

On pense tout de suite aussi à la transmission dans le sens de « sensibiliser le jeune public » en vue de la transmission des pratiques liées au fest-noz.

La sensibilisation passe donc par toutes les dimensions déjà évoquées précédemment et plus particulièrement par le maintien de la pratique vivante, l'éducation, l'enseignement, la transmission, la valorisation. Dastum mène ses actions au quotidien, les encourage, les organise, les partage.

Citons deux exemples caractéristiques :

- Depuis l'inscription du fest-noz à l'Unesco, Dastum a lancé en 2013 une collecte d'affiches de fest-noz. Grâce au plan de numérisation national du ministère de la culture, Dastum a numérisé 1500 affiches. Ces 1500 affiches ont ensuite été mises à disposition du public via Dastumedia. Une sélection de 20 affiches a été faite en vue d'en faire une exposition. Pour les 10 ans de l'inscription du fest-noz à

l'Unesco, une seconde série de 20 affiches supplémentaires puis une troisième série de 7 affiches supplémentaires (à ce jour), ont été produites. L'exposition de reproductions d'affiches de fest-noz augmente au fur et à mesure de sa présentation. Quand l'exposition était présentée à Pontivy, des affiches de fest-noz patrimoniales de Pontivy ont été ajoutées dans la série n°2. Quand l'exposition a été présentée à Rostrenen, telles affiches ont été ajoutées. Prochainement l'exposition sera présentée à Bubry. Dastum espère que l'exposition circulera dans bien d'autres médiathèques.

- A l'occasion des 10 ans de l'inscription du fest-noz à l'Unesco, en partenariat avec la Cinémathèque de Bretagne, Michel et Nicole Sohier, Awelen et Norbert Festnoz, un programme d'archives filmées du fest-noz a été monté : des années 1940, avec les archives de la Cinémathèque, en passant par les années « vidéo », les années 1980, avec les films de Michel et Nicole Sohier pour finir par les captations faites par Awelen et Norbert Festnoz, youtubeurs qui diffusent des images de fest-noz sur le web, depuis quelques années. Ce programme d'images d'archives a été présenté à Rostrenen, en salle de cinéma, puis à Rennes à l'écomusée de la Bintinais. Les représentants de Dastum, de la Cinémathèque et les réalisateurs accompagnent la projection et échangent avec le public qui était nombreux. Ce programme est une première sur le fest-noz ! D'autres lieux nous demandent de diffuser ce programme.

Ces deux exemples sont de véritables moyens de sensibilisation sur le fest-noz, mais plus généralement sur sa sauvegarde et celle du PCI.

**B.7.** *Décrivez la participation de votre organisation à la facilitation de l'engagement des communautés, groupes et individus, ainsi que d'autres parties prenantes, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum facilite l'engagement de tous à la sauvegarde du PCI, plus particulièrement à la sauvegarde du fest-noz, à la fois en développant la connaissance des éléments constitutifs du fest-noz, en apportant son soutien aux initiatives individuelles et collectives, en reliant les structures, les réseaux et individus entre eux, en animant ces réseaux, en collaborant à différentes actions en partenariat.

Dastum a toujours soutenu et encouragé l'implication de toutes et tous à toutes les étapes de la sauvegarde, à commencer par le collectage.

Dastum a développé des outils qui servent à tous à l'échelle régionale. Dastum est toute disposée à mutualiser sur le plan matériel comme sur d'autres dimensions.

Pour le fest-noz, Dastum et bien d'autres acteurs, se positionnent plus sur le maintien de la pratique, encore bien vivante, plutôt que sur la sauvegarde d'un élément qui menacerait ruine.

**B.8.** *Décrivez l'engagement de votre organisation dans la coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional ou international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris des initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et d'autres initiatives conjointes.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum échange, en France, avec plusieurs réseaux nationaux, mais en particulier avec les membres de la Famdt, Fédération des Actrices et acteurs des musiques et danses traditionnelles. Dastum est un membre fondateur de la Famdt, née en 1985.

Dastum échange également avec plusieurs ethnopôles tels la Maison des cultures du monde de Vitré, l'Inoc de Pau.

Dastum est par ailleurs en contact avec des acteurs et élus, représentants ou en charge d'éléments du PCI « proches » du fest-noz. En 2022 par exemple, Dastum a reçu des représentants antillais du Gwoka de la

Guadeloupe et du Bèlè de la Martinique. Ces actrices et acteurs rencontrent Dastum notamment pour observer et connaître l'histoire et le fonctionnement de l'association puis ce qui se fait en Bretagne sur le fest-noz, la musique traditionnelle...

Dastum, en Bretagne, est membre du conseil d'administration de Bretagne Culture Diversité qui a pour mission entre autres la valorisation du PCI de Bretagne. C'est l'occasion de suivre et participer à des actions sur d'autres dimensions du PCI, hors fest-noz.

**B.9.** *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation à la rédaction du rapport périodique national sur la mise en œuvre de la Convention.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum, aidé par Julie Léonard, salariée de Bretagne Culture Diversité, a contribué au dernier rapport périodique national sur le PCI vu par l'élément « fest-noz ».

La période de la pandémie de covid rendait difficile les échanges pour produire ce rapport.

**B.10.** *Décrivez la participation de votre organisation dans la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou à la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum a préparé la candidature du fest-noz sur la liste représentative, en amont du 5 décembre 2012 et la candidature de la gwerz (« complainte » en breton) sur la liste de sauvegarde urgente. Mais, Dastum n'a pas participé à d'autres candidatures de 2012 à 2023.

## **C. Coopération avec l'UNESCO**

*Votre organisation a-t-elle mené des activités en coopération avec l'UNESCO ? Si oui, veuillez cocher les cases correspondantes et fournir des informations dans le cadre ci-dessous.*

- ☐ *Coopération directe avec l'UNESCO (Siège et Bureaux hors-Siège)*
- ☐ *Activités pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO/de la Convention de 2003*
- ☐ *Coopération par le biais du réseau global des facilitateurs de la Convention de 2003*
- ☐ *Coopération avec les centres de catégorie 2*
- ☐ *Coopération avec les Commissions nationales pour l'UNESCO*
- ☐ *Coopération avec les Chaires UNESCO*
- ☐ *Soutien financier du Fonds pour le patrimoine culturel immatériel*
- ☐ *Soutien financier du Programme de participation*
- ☐ *Autres types de coopération*

*Ne pas dépasser 250 mots*

## **D. Participation au travail du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

- D.1** *Votre organisation a-t-elle participé à des sessions du Comité ? Le cas échéant, précisez les sessions auxquelles vous avez assisté et si vous avez eu un rôle spécifique pendant ces réunions.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Pas de participation à des sessions du Comité.

- D.2** *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (paragraphe 26 à 31 des Directives opérationnelles), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

*Ne pas dépasser 100 mots*

Dastum n'a pas été membre.

- D.3** *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (paragraphe 96 des Directives opérationnelles) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

*Ne pas dépasser 500 mots*

Dastum n'a pas fourni de services consultatifs au Comité. Dastum est à disposition si elle peut fournir de tels services ?

## **E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (paragraphe 27 et 96 des Directives opérationnelles) :**

- E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

*Ne pas dépasser 250 mots*

En français, au moins 10 membres ou salariés de Dastum sont aptes.

- E.2.** *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du patrimoine culturel immatériel ? Décrivez vos expériences.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum a une longue expérience d'actions menées sur la musique, le chant, le conte dits « traditionnels » et bien d'autres dimensions des « arts et traditions populaires » de l'ancienne société paysanne qui

s'éteignait dans le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Sur cette thématique, Dastum peut revendiquer d'avoir contribué à la reconnaissance du PCI ou d'éléments du PCI.

Dastum est à disposition pour exposer plus amplement ses compétences et sa capacité à évaluer des candidatures, propositions et demandes, mais sur le domaine de la musique, du chant et du conte de tradition orale, Dastum peut être sollicitée pour apporter sa contribution à l'Unesco.

**E.3.** *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que des propositions ou des demandes.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Encore une fois, Dastum a une longue expérience de 50 ans d'actions menées sur des éléments reconnus du PCI. Dastum compte 10 salariés et un ensemble de contributrices et contributeurs très éclairés sur les domaines de la musique, du chant et du conte traditionnels. Sur ces domaines, Dastum pourrait évaluer et analyser des propositions et demandes.

**E.4.** *Votre organisation a-t-elle de l'expérience dans la rédaction de textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum est éditeur d'album de musique, de chant et de conte, d'ouvrage, de la revue trimestrielle *Musique Bretonne*. Dastum est donc habituée au quotidien par quelques-uns de ses 10 salariés et tout un réseau de membres ou sympathisants qui ont produit de nombreux textes, ouvrages, articles édités comme inédits, majoritairement en français.

**E.5.** *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

*Ne pas dépasser 250 mots*

Dastum est en lien avec l'international directement ou indirectement. Encore une fois sur son domaine de compétence, Dastum a été amenée à échanger avec plusieurs communautés, groupes ou individus de l'aire francophone. Dastum est par ailleurs indirectement en lien avec l'international, du fait que bien des membres ou sympathisantes et sympathisants sont eux-mêmes en lien avec l'international.

Depuis l'inscription du fest-noz à l'Unesco, mais en vérité depuis bien avant, Dastum rencontre des alter ego internationaux ou est appelée à présenter son action à l'échelle internationale. Patrick Malrieu, cofondateur de Dastum et président pendant les 25 premières années, a eu l'occasion de présenter Dastum au Royaume-Uni, au Québec. Plusieurs pays d'Amérique du sud ont été intéressés par le *Guide d'analyse du son inédit*, produit par la Famdt (mais dont le groupe de travail était mené par Dastum). Ce guide a d'ailleurs été traduit en plusieurs langues pour servir d'outil à différentes aires linguistiques.

## F. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

☒ oui

☐ non

## G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de votre organisation.

Nom : CRESPEL Gaëtan

Titre : DIRECTEUR

Date : 03.03.2023

Signature :



29 bis, rue de la Donelière / strada Donelière / rue de la Dounelière  
35000 Rennes / 35000 Roazhon / 35000 Rene  
02 99 30 91 00  
dastum@dastum.bzh www.dastum.bzh